

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *Séance du 13 Septembre 2012*

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Louis LOPPÉ, Mme Michèle LEMERCIER, MM. Christophe BÉCHU, Arnaud MOUSSAY, Mmes Blandine CHRÉTIEN, Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard HUARD, Mmes Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Daniel FOUGERAIS, Mmes Sylvie BLIN, Denise CARDINAL, Odile REBOURCIER, Sylvie RUAMPS, MM. Stéphane BIGOT, Christophe DÉMAS, Christophe BETTON, Max DERENNE

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLAUME

Étaient représentés : Mmes Simone RABINEAU, Annick GILLES, Georgette TOUCHEFEU et Christine BERTHELOT qui avaient donné procuration respectivement à Mr Gérard LEMONNIER, Mmes Jacqueline ARCANGER, Michèle LEMERCIER et Odile REBOURCIER conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 14 Juin est adopté par tous les présents.

Mme Annick GUILLAUME a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N° 24-2012 : Passation d'un contrat de maintenance pour le nettoyage et le dégraissage du système d'extraction des cuisines, de l'Espace Clair de Lune et du Centre Aéré avec la société AIR + NET pour une durée de trois ans sur la base d'un montant de 300 € H.T. par intervention annuelle.

N° 25-2012 : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles pour l'atelier municipal avec Air Liquide Gaz Industriels Services à SAINT PRIEST (69) pour une durée de cinq ans et un montant de 275 € TTC.

N° 26-2012 : Attribution du marché « Couverture Zinguerie – 4^e tranche » du Groupe Scolaire Fernand Vadis à l'entreprise FOUILLEUL d'Ernée pour un montant de 25 446,63 € H.T.

N° 27-2012 : Attribution du marché « entretien de la voirie rurale 2012 » (point-à-temps) à l'entreprise LOCHARD BEAUCÉ de BRÉE pour un montant de 63 000,00 € H.T.

N° 28-2012 : Attribution des marchés « travaux neufs de la voirie rurale 2012 » :

- pour le lot n° 1 (1^e phase : Villiers du Milieu + Mérembourg) à l'entreprise LATP d'Ernée pour un montant de 149 995,00 € H.T.

- pour le lot n° 2 (2^e phase : VC et CR du Désert + la Tardivière+ Villiers du Milieu) à l'entreprise STPO de Laval pour un montant de 64 669,00 € H.T.

N° 29-2012 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 3 B Place de l'Hôtel de Ville avec effet au 1^{er} Septembre 2012 sur la base d'un loyer mensuel de 260 € (durée maxi 2 mois).

N° 30-2012 : Passation d'une convention avec l'association « Modélisme Ernée Club » d'Ernée pour mise à disposition à titre gracieux d'une salle communale (salle B du Foyer culturel), de la salle du gymnase Bld du Collège (le dimanche après-midi) et d'un terrain à Vahais pour la piste de buggy radiocommandée

N° 31-2012 : Passation d'une convention avec l'association « Ernéenne Sports Judo » d'Ernée pour mise à disposition à titre gracieux du local sis 27 Bld du Collège pour pratique du judo et pour une durée d'un an.

N° 32-2012 : Passation d'un contrat de maintenance pour le copieur de l'école élémentaire avec la Société DBR d'Angers pour une durée de cinq ans sur la base de 1 000 000 de copies et un tarif de 0,0039 € H.T. la page.

N° 33-2012 : Passation d'un contrat de maintenance pour le copieur de la Direction Générale avec la Société DBR d'Angers pour une durée de cinq ans sur la base d'un tarif de 0,0065 € H.T. (copie noir et blanc) et 0,06 € H.T. (copie couleur).

URBANISME

CREATION DU PARC D'ACTIVITÉS DES BRIMONIERE

REVISION SIMPLIFIÉE N° 6 DU PLU : ADDITIF A LA DELIBERATION DU 14 JUIN 2012

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 Juin dernier le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre une procédure de révision simplifiée n° 6 du PLU pour création du Parc d'Activités de la Brimonière.

A la demande de la Sous-Préfecture le Conseil Municipal décide, pour respecter stricto sensu la procédure de fixer comme suit les modalités de concertation et les mesures de publicité à intervenir :

- modalités de concertation :

* insertion d'un article dans la presse locale

* exposition dans le hall d'accueil de la Mairie avec mise à la disposition du public d'un registre permettant de recueillir toutes suggestions

- mesures de publicité :

* affichage sur le journal lumineux de la Place Renault-Morlière

* annonce sur le site internet de la Ville

* affichage en Mairie d'Ernée

NOUVELLE GENDARMERIE

APPROBATION D'UN ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU LOT MAÇONNERIE

La SAS ART BATI d'Etelles envisage de sous-traiter une partie de son marché (lot n° 1 « gros œuvre ») à la Société CHIRON Ravalement de La Guerche de Bretagne pour les « travaux application enduits extérieurs ». Le montant de la prestation sous-traitée s'élève à 36 668,04 € H.T. soit 43 854,98 € TTC.

A cet effet le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte spécial de sous-traitance à intervenir.

AVENANTS DE REGULARISATION A L'ENSEMBLE DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les marchés entreprises pour les lots n° 1 à 12 ne prévoient pas de clauses de garantie financière correspondant à l'année de parfait achèvement. Afin de se réserver la possibilité de « contraindre » les entreprises à lever les réserves pouvant être émises après réception des travaux, le Conseil municipal décide d'introduire par avenants cette clause dans lesdits marchés.

SPORTS - LOISIRS

OPERATION HAT TRICK INTIÉE PAR LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL : CANDIDATURE A LA CREATION D'UN MINI TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE DE PROXIMITÉ A VOCATION POLYVALENTE

Dans le cadre du développement du football féminin, la Fédération Française de Football donne l'opportunité aux communes de se doter d'un équipement dit « plateau multisports » dans le cadre d'un programme national de réalisation de mini terrains de football synthétique de proximité (opération UEFA Hat Trick).

Le but d'un tel équipement est, au-delà du foot féminin, d'ouvrir cet équipement au plus large public possible et en particulier à l'ensemble des jeunes de la commune, soit dans le cadre de la politique jeunesse des villes, soit dans le cadre des établissements scolaires.

Dans une optique de cohésion sociale, la vocation de ces terrains est également de créer un lieu de vie unique sur la commune.

L'aide que la Fédération de Football serait prête à apporter s'élève à 40 000 € sous la réserve que cet équipement soit réalisé au plus tard au 1^{er} semestre 2013 .

Sur le rapport des commissions « Sport et Education Jeunesse », le Conseil Municipal décide, dans un premier temps, de donner son accord de principe sur la réalisation d'un tel équipement, à charge pour les commissions de réfléchir sur la localisation et la gestion de ce plateau multisports en concertation avec les utilisateurs potentiels (clubs sportifs, établissements scolaires, associations, service jeunesse ...).

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour rechercher toutes subventions pouvant venir compléter l'aide de la Fédération.

RELOGEMENT DU DOJO PENDANT LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE SALLE DE SPORTS : LOCATION DE L'ATELIER DE M. ET MME LE BOURDAIS, Bid DU COLLEGE

Dans le cadre de l'installation des chantiers piscine, salle de sports et chaufferie bois, le coordonnateur sécurité et protection de la santé a notifié pendant l'été à la commune sa décision d'interdire l'accès au dojo pendant la durée des travaux en raison du risque de dangerosité causé notamment par la présence de plusieurs grues.

En accord avec le club de judo, il a donc été recherché dans l'urgence un site de repli.

Monsieur et Madame Jean-Louis LE BOURDAIS ayant donné leur accord pour louer à la commune leur atelier boulevard du Collège, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au bail initial du 12 Mars 2007 sur la base d'un loyer complémentaire de 850€ par mois avec effet au 15 Août 2012.

EDUCATION - JEUNESSE

NUMERISATION DU CINEMA « LE MAJESTIC »

Par délibération du 30 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé de numériser le cinéma sur la base du programme suivant :

- acquisition d'un projecteur, serveur, câblage
- acquisition d'une librairie de stockage
- extension de garantie de l'ensemble du matériel (de 2 à 5 ans)
- évolution de la chaîne sonore existante (son numérique).
- réalisation de divers travaux connexes (extraction d'air, climatisation de la cabine, travaux électriques)
- et en option équipement en 3D avec lunettes actives réutilisables (option ne nécessitant pas le remplacement de l'écran).

Au vu du financement (subventions et avance remboursable) obtenu, s'établissant comme suit :

* subvention du Département	12 600 €
* subvention de la Région des Pays de la Loire	12 600 €
* participation du Centre National de la Cinématographie :	
- subvention :	20 365 €
- avance remboursable sur 9 ans (2014 -2022)	40 500 €
* droits TSA disponibles (versements sur billets d'entrée)	9 500 €

Sur le rapport de la commission culture, le conseil Municipal décide :

* de procéder à la numérisation conformément au programme susvisé, mais de différer en revanche l'équipement en 3 D, ce qui représente un coût global prévisionnel d'opération de 94 899 € H.T. , soit 113 500 € TTC

* arrête à cet effet le plan de financement de l'opération comme suit :	
- subventions et avance susvisées :	95 565 €
- participation de la commune :	17 935 €

Sous réserve de la disponibilité des entreprises et en accord avec le gérant, l'objectif est de réaliser ces travaux en octobre ce qui va nécessiter de fermer le cinéma (en principe du 1^{er} octobre au 26 octobre)

RENOUVELLEMENT DE L'ATELIER THEATRE DES CHATELETS EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE « ARC EN CIEL 53 » POUR LA SAISON 2012/2013

La commune a mis en place en 2011 un atelier théâtre dans le cadre des actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF 53. Cet atelier théâtre animé par la Société Arc en Ciel 53 a permis de regrouper chaque mercredi 12 jeunes (dont 2/3 de filles et 1/3 de garçons) et s'est terminé par plusieurs représentations théâtrales dont une a été donnée à la maison de retraite dans le cadre des rencontres intergénérationnelles.

Le Conseil municipal à l'Unanimité décide :

- de reconduire pour 2012/2013 cet atelier théâtre des châtelets et de l'étendre à deux groupes de 12 participants ce qui porte la prestation d'Arc en Ciel à 4 420 €,
- de maintenir la participation des familles à 100 € et à 110 € par enfant suivant QF, la participation résiduelle à la charge de la commune étant portée à 1 171 € déduction faite des aides CAF

FOURNITURE DE REPAS A LA COMMUNE DE VAUTORTE JUSQU'AU 31 JUILLET 2013

Faisant suite à la demande de la Commune de Vautorte, le Conseil Municipal donne son accord pour continuer à fournir les repas destinés au Centre de Loisirs de Vautorte jusqu'au 31 Juillet 2013 au prix de 3,51€ le repas.

AMENAGEMENT URBAIN

PARC D'ACTIVITÉS DE LA BRIMONIERE : SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

Après mise en concurrence et sur le rapport de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet INGEROP de Rennes pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de création du Parc d'Activités de la Brimonière (études préalables) sur la base d'un coût d'honoraires de 19 720 € H.T. (taux de rémunération 3,94%).

AVENUE DE LA LIBERATION : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON DANS L'EMPRISE DE LA RD 31

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les aménagements envisagés Avenue de la Libération (côté vallée de l'Ernée) pour sécuriser les liaisons piétonnes entre Centre Ville et la Gare.

A cet effet, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec le Conseil Général de la Mayenne fixant les modalités de l'aménagement de ce cheminement piéton qui sera réalisé sur emprise départementale (RD 31). Le début des travaux est programmé courant octobre.

INTERCOMMUNALITÉ- GESTION DU PERSONNEL

SCOT RURAL DE L'ERNEE : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AUX COMMISSIONS THEMATIQUES DU PADD

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes de l'Ernée s'est donnée pour objectif de réaliser un Schéma de Cohérence Territoriale dit SCOT de l'Ernée.

Ce schéma a pour vocation principale d'organiser le territoire de l'Ernée de demain à la fois en terme d'habitat, d'urbanisation, de services (commerces, artisanat, infrastructures publiques...) de déplacements et transports, mais aussi en matière de préservation des milieux naturels et des pratiques énergétiques.

Suite à la phase diagnostic du territoire qui vient de s'achever, la Communauté de Communes va prochainement lancer la phase 2 de ce SCOT à savoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui va donc préfigurer les orientations politiques futures du territoire de l'Ernée, lesquelles feront, le moment venu, l'objet d'une concertation publique.

Afin d'étayer la réflexion, le Conseil municipal désigne comme suit ses délégués au sein des quatre commissions qui seront constituées sur les thèmes suivants:

Commission 1 habitat et démographie (développement urbain, offre de logements, architecture urbaine du territoire) : J. Arcanger, M. Fontaine, C. Démas, S. Bigot

Commission 2 : équipements et services (grands équipements structurants et leur desserte, offre de santé) : A. Moussay, S. Rabineau, O. Rebourcier, C. Berhtelot

Commission 3 : développement économique, commerce-infrastructures et déplacements : B. Chrétien L. Loppé, G. Huard, M. Peudenier, A. Bellay, P. Garnier, D. Cardinal, O. Rebourcier, J. Papouin, A. Guillaume

Commission 4 : environnement et paysages (paysages, environnement, agriculture, foncier) : M. Lemerancier, C. Béchu, M. Derenne, A. Bellay, P. Garnier.

GESTION DU PERSONNEL

1 - PASSATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE CAP MAÇON

Le Conseil municipal donne son accord pour accueillir un jeune en contrat d'apprentissage (2^{ème} année) de maçonnerie et autorise Monsieur le Maire à signer à cet effet le contrat à intervenir

2 - FONCTIONNEMENT DE LA DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la déchetterie communautaire est gérée par du personnel communal mis à disposition par convention de la Communauté de Communes de l'Ernée.

Au vu notamment de l'augmentation de sa fréquentation croissante, et la réglementation exigeant un contrôle des déchets de plus en plus rigoureux , par délibération en date du 25 juin dernier, le Conseil de Communauté a décidé d'affecter deux agents au service de cette déchetterie avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Les heures d'ouverture hebdomadaires restant fixées comme suit :

Lundi, Mercredi, Vendredi : 14 H – 18 H

Samedi : 10 H – 12 H et 13 H 30 – 17 H 30

A cet effet le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 4 à intervenir à la convention initiale et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

AFFAIRES FINANCIERES

I - RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉS 2011 : CE QU'IL FAUT EN RETENIR

1 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE

Outre les activités désormais « classiques » de la Communauté de Communes, l'année 2011 a été essentiellement marquée par :

* **sur le plan fiscal** : la suppression de la Taxe Professionnelle des entreprises et son remplacement par un nouveau panier d'impôts qui, globalement, a permis à la Communauté de Communes de conserver le même niveau de ressources fiscales qu'avant la réforme.

* **sur le plan touristique** : la création d'un nouveau circuit thématique à Saint-Denis de Gastines dont le thème sera renouvelé chaque année en fonction des activités du Centre de Loisirs.

* **sur le plan culturel** : la dénomination de la saison culturelle qui devient la 3^e

* **sur le plan des infrastructures sportives** : l'adoption définitive du projet d'une nouvelle piscine communautaire

* **sur le plan de l'habitat** : la fin de la 3^{ème} OPAH (+ de 300 logements aidés et lancement d'une nouvelle opération de logements locatifs à basse consommation)

* **sur le plan de l'environnement** : l'engagement pris par la Communauté de Communes de réduire de 7% à l'horizon 2015 les déchets ménagers du territoire

* **sur le plan social** : la poursuite de la réflexion portant sur la création d'une micro-crèche intercommunale.

2 - SIAEP DE LA REGION D'ERNÉE

Pour ce qui concerne ERNEE :

Eau Potable

* le nombre d'abonnés au service d'eau est en légère progression : 3052 abonnés en 2011 contre 3 039 en 2010

* en revanche la consommation 2011 a continué de baisser et s'élève à 338 000 m3 contre 356 000 m3 en 2010

* le taux de rendement (fuites, pertes...) quant à lui s'améliore , passant de 73% en 2010 à 77% en 2011

Assainissement collectif : le nombre d'abonnés en 2011 est de 2765 contre 2754 en 2010

Assainissement Non Collectif : 80 dispositifs de fosses septiques ont fait l'objet d'un diagnostic sur l'ensemble du SIAEP en 2011.

3 - COMMUNE D'ERNÉE

TRANSACTIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES

Pour mémoire en 2011 la commune a vendu les terres du « Pont de Pierre » à Montenay (6ha 50) , la maison du stade (105 000 €) et l'ex-terrain de Champmeslin des gens du voyage (69 500 €)

COMMANDE PUBLIQUE

Après contrôle de légalité, les marchés de la commune n'ont fait l'objet d'aucun contentieux ou litige.

ACCESSIBILITÉ VOIRIE

La Commune a essentiellement procédé à divers aménagements de sécurité en agglomération (pose de radars, réalisation de plateaux surélevés, abaissement de bordures de trottoirs,...)

Lesdits rapports sont tenus à la disposition du public.

II - FISCALITÉ LOCALE : RECONDUCTION DES DISPOSITIFS D'ABATTEMENTS ET D'EXONERATIONS POUR 2013

La Loi donne la possibilité au Conseil Municipal de modifier chaque année son régime d'abattements et d'exonérations en matière d'impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières)..

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'Unanimité, de reconduire pour 2013 le dispositif d'abattements et d'exonérations en vigueur, lequel s'établira donc comme suit :

Taxe d'habitation :

- | | |
|---|------|
| * abattements pour charges de famille – taux minimum ou majorés – 1 & 2 personnes .à charge | 15 % |
| * taux minimum ou majorés – 3 & 4 personnes à charge | 20 % |

Foncier Bâti :

- | | |
|--|---------------------|
| * Exonérations – Art.1383 – Entreprises nouvelles : création d'entreprises Art.44 sexies du CGI :: | Durée 2 ans : 100% |
| Reprises d'entrep.indus en difficulté – | Durée 2 ans : 100% |
| * Exonération totale ou partielle des logements (Art.1384-B) | |
| Acquis avec le concours de l'Etat | Durée 10 ans : 100% |
| Faisant l'objet d'un bail à réhabilitation | Durée 10 ans : 100% |

Foncier Non Bâti :

- | | |
|---|-------------|
| * Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs | Durée 5 ans |
|---|-------------|

III - OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

1 - AFFECTATION DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DE L'AVENUE DE PARIS A LA SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET.

Pour faire suite à une demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal confirme l'affectation en investissement des dépenses liées aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de l'Avenue de Paris réalisés en 2012.

2 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2-2012

Le Conseil Municipal décide de modifier les prévisions de dépenses budgétaires 2012 par prélèvement sur les dépenses imprévues à concurrence de 21 200 € pour le fonctionnement et de 76 400 € pour l'investissement.

Ces nouvelles dépenses concernent :

- pour le fonctionnement : la location du nouveau local du dojo, des contrôles légionelloses, la réparation de la couverture de « La Manufacture », les transports collectifs du centre aéré et les commissions d'intervention sur prêts 2011.

- pour l'investissement : la mise en conformité du réseau éclairage du stade, la réalisation d'un nouveau marquage pour le plateau scolaire Bld du Collège, l'achat de matériels pour les agents du stade, divers travaux sur bâtiments (F.J.T., église, Espace Clair de Lune), la réfection des réseaux de l'ancienne route de Fougères (suite à l'orage du 27 juillet), et la remise en conformité d'un poteau d'incendie pour la défense d'Ecorcé (C.R. la Houllerie).

QUESTION DIVERSE

AVENANT AU BAIL DE LA TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aux termes d'un acte administratif en date du 18 Février 2011 la commune a donné à bail à l'Etat (Direction Générale des Finances Publiques) l'immeuble communal sis 43 Place Renault Morlière à destination de la Trésorerie Locale.

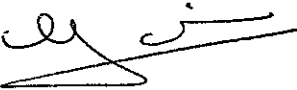
La DGFP sollicite aujourd'hui en complément de ce bail la mise à disposition d'un local de 13,60 m² situé 41 Place Renault Morlière, jouxtant la Trésorerie, à usage de local social.

Le Conseil municipal approuve l'avenant au bail à intervenir à cet effet avec la DGFP de la Mayenne sur la base d'un loyer annuel de 354 € s'ajoutant au loyer du bail initial et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,

Annick GUILLAUME



Le Maire

Gérard LEMONNIER



N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.